



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

Chemin du Pommier 5
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex
Genève - Suisse
www.ipu.org

Déclaration de l'IUP

Sénatrice Laura Rojas
Présidente de la Commission
permanente de la paix et de la
sécurité internationale de l'IUP

Examen complet de l'état de mise en
œuvre de la résolution 1540
New-York, 20-22 juin 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs,

C'est avec un immense plaisir que je me trouve aujourd'hui dans cette enceinte pour représenter l'Union interparlementaire, l'Organisation mondiale des Parlements, à l'occasion de l'examen complet de l'état de mise en œuvre de la résolution 1540. En effet, existe-t-il actuellement un problème plus concret que celui abordé par cette résolution?

L'ampleur de la violence extrême perpétrée ces dernières années par les terroristes partout dans le monde et la variété des méthodes utilisées par ces groupes et leurs partisans sont alarmantes. Il suffit de regarder les percées qu'Al-Qaïda, Daech ou Boko Haram ont faites récemment dans certains pays pour se rendre compte du danger réel que représente le terrorisme. Soyons francs ! Ces actes, déjà odieux, auraient des conséquences considérablement démultipliées si les terroristes s'appropriaient des armes de destruction massive (ADM), qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques. Il devient de plus en plus clair qu'il faut à tout prix éviter que le monde soit surpris par une attaque s'appuyant sur une de ces formes d'ADM. De fait, aucun continent, aucun Etat, aucune nation, aucune race, aucun groupe religieux n'est à l'abri de la menace d'utilisation d'ADM par des acteurs non étatiques tant qu'une législation et des contrôles adéquats et efficaces ne sont pas mis en place.

La résolution 1540 demande aux Etats d'empêcher les acteurs non étatiques (dont les groupes terroristes) d'avoir accès aux armes nucléaires, chimiques ou biologiques. A mon avis, cette résolution est aujourd'hui plus importante encore qu'elle ne l'était lorsqu'elle a été adoptée il y a douze ans. Il est donc nécessaire de la promouvoir le plus possible auprès des populations. En tant que parlementaire, je peux vous assurer que le "problème" avec les questions liées à la sécurité, c'est qu'elles sont particulièrement difficiles à aborder, à moins de devenir une menace nationale directe. Les citoyens se saisissent souvent plus facilement d'enjeux tels que le changement climatique, le chômage, la dette nationale, une catastrophe naturelle ou une crise sanitaire. Ils leur semblent plus tangibles, jusqu'à ce que la menace sécuritaire se précise. Cette menace est désormais patente, il nous faut donc agir.

Mesdames et messieurs,

Je me permets d'attirer votre attention sur l'important volet législatif de la résolution 1540, qui demande aux Etats membres de l'ONU d'adopter et de mettre en œuvre des lois appropriées et efficaces. Point n'est besoin de souligner le rôle primordial que nous, législateurs, jouons à cet égard. Au final, c'est à nous, parlementaires, qu'incombe la lourde responsabilité d'instaurer le cadre législatif qui est le plus à même d'assurer et d'améliorer la sécurité de nos citoyens. La mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité telles que la résolution 1540, est un bon moyen d'y parvenir.

Toutefois, le succès de la mise en œuvre de cette résolution dépend dans une large mesure du degré de connaissance qu'ont les parlementaires des ADM présentes dans leur pays et dans leur région, et des risques liés à l'obtention de telles armes par des acteurs non étatiques. Cela dit, si nous voulons réussir la mise en œuvre de cette résolution, nous devons déployer des efforts concertés et soutenus afin que chacun comprenne l'urgence de la situation et reçoive l'information dont il a besoin.

En guise de point de départ, l'Union interparlementaire a tenu une première séance d'information sur la résolution 1540 en Octobre 2013 à l'occasion de sa 129^{ème} Assemblée. L'une de ses conclusions fut l'absence de connaissance des parlementaires sur le sujet, et la nécessité de mener une action de promotion ciblée aux niveaux national et régional. Suite à de nombreuses consultations entre l'UIP et les Nations Unies, un premier séminaire parlementaire régional pour l'Afrique a été organisé en Février de cette année, en collaboration avec l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire et avec le soutien financier du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU.

Ce séminaire a permis que, pour la première fois, des parlementaires d'un même continent se réunissent pour aborder la problématique et les défis de cette résolution. De manière plus pratique, le séminaire a permis d'identifier de bonnes pratiques afin d'assurer sa mise en œuvre efficace en Afrique. Celles-ci, j'en suis sûre, pourraient aussi s'appliquer à d'autres régions et représentent la contribution de l'UIP à l'occasion des présentes consultations officielles publiques.

Mesdames et messieurs,

De manière générale, de par nos mandat et attributions, nous, parlementaires, sommes idéalement placés pour appuyer la réduction de la prolifération d'ADM et empêcher que des acteurs non étatiques y aient accès. Ceci suppose notamment:

- 1) L'élaboration de cadres législatifs adaptés, incluant des lois spécifiques les plus strictes possibles et le renforcement des régimes de vérification;
- 2) Le contrôle de l'action et des politiques des gouvernements pour s'assurer de la mise en œuvre effective du cadre législatif et des lois y afférant, et en évaluer l'impact;
- 3) L'allocation de fonds appropriés aux politiques de lutte contre la prolifération, aux différentes mesures de contrôle, à la surveillance des frontières et des installations sensibles, à la recherche, etc. ;
- 4) La sensibilisation des populations aux bénéfices et aux risques encourus selon que la résolution est ou non mise en œuvre.

Au-delà de ces attributions générales, il y a des actions plus spécifiques que les parlementaires peuvent entreprendre. Mes pairs africains ont codifiées les suivantes:

En premier lieu, *parlements et gouvernements doivent travailler en équipe* pour plus d'efficacité et réussir à instaurer le cadre nécessaire à la mise en œuvre de la résolution 1540. Cette recommandation s'adresse aussi aux différentes organisations responsables de la promotion de cette mise en œuvre en leur demandant de ne pas ignorer le pouvoir législatif.

Puis, se *regrouper*, au sein de commissions existantes ou d'un intergroupe spécialisé. Un point focal parlementaire devrait aussi être désigné afin d'entretenir l'intérêt et le flux d'informations sur le sujet. Par la suite, ces points focaux pourraient se rassembler en un réseau spécifique, agissant comme un lobby parlementaire 1540 et permettant d'échanger informations, expériences et bonnes pratiques.

Par ailleurs, il est nécessaire de *sensibiliser et informer davantage* les parlementaires sur le contenu de la résolution 1540, ses différentes dimensions et sur l'intérêt de sa mise en œuvre effective aujourd'hui, eu égard à la recrudescence des terrorismes.

De surcroît, certains *outils techniques* pourraient sans nul doute aider les parlementaires dans leurs travaux. Parmi ceux-ci, la rédaction d'un manuel pratique à destination des législateurs et la création d'une base de données des initiatives législatives permettraient à la fois une meilleure mise en œuvre de la résolution et un meilleur suivi de l'application des textes.

Enfin, en tant que représentants du peuple, connaissant les problèmes auxquels leurs concitoyens font face, les parlementaires doivent *s'attaquer aux racines du terrorisme*. Ceci est vital si l'on souhaite l'empêcher de croître et continuer d'attirer de nouvelles recrues.

Mesdames et messieurs, voici quelques-unes des démarches que les parlementaires peuvent entreprendre dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1540. Naturellement, l'UIP se tient à leur disposition pour les assister afin de donner lieu à une action parlementaire renforcée.

Je terminerai mes propos en réitérant le fait que les parlementaires et l'UIP considèrent que la mise en œuvre de la résolution 1540 est essentielle et qu'ils souhaitent être étroitement associés à celle-ci.

Je vous remercie de votre attention.